



Membre de l'INPH et de la FEMS <http://syndicat-fps.fr>

Lettre au Ministre chargé de la Santé
Monsieur Yannick Neuder
En réponse à votre intervention devant le Sénat le 13 mars 2025

17 mars 2025

Monsieur le Ministre,

La Fédération des Praticiens de Santé (FPS) a suivi avec un grand intérêt votre intervention lors de la session de réponse du gouvernement au Sénat le jeudi 13 mars 2025. Nous avons particulièrement apprécié votre engagement et votre volonté de prendre à bras le corps la situation précaire et humainement injuste des praticiens à diplôme hors Union européenne (PADHUE). Ces praticiens jouent un rôle actif et essentiel dans le système de soins en France, représentant, comme vous l'avez confirmé, entre 30 et 50 % de l'effectif médical dans de nombreuses structures hospitalières.

Cependant, nous avons noté dans votre discours certains points de discordance et de confusion :

- **Le statut de praticien adjoint contractuel temporaire (PACT)**, qui est d'une extrême précarité, instauré par la loi dite Valletoux, par rapport au statut de praticien hospitalier (PH), qui est celui du médecin titulaire à l'hôpital.
- **Les lauréats du concours des Épreuves de Vérification des Connaissances (EVC) 2024**, qui comptent 3 235 candidats (avec 20 % des postes ouverts au concours non pourvus), ainsi que les 625 candidats ajoutés sur la liste complémentaire par le jury, qui ne peuvent être considérés comme lauréats que s'il y a désistement d'un lauréat.
- **Les différents modes d'organisation des épreuves EVC**, oscillant entre le concours interne, un éventuel examen, et la possibilité d'une validation hospitalière à l'image des internes de spécialité, sans EVC. Cela crée un flou quant à la réforme envisagée.

Nous faisons face à une situation de désespoir, poussant certains PADHUE à entamer une grève de la faim. Les difficultés profondes rencontrées par ces praticiens, accumulées au fil des années, ne se limitent pas uniquement à l'organisation des épreuves, mais englobent de multiples aspects statutaires, financiers et administratifs, engendrant une pénibilité et une insécurité, ainsi qu'un sentiment d'humiliation. Nous sommes convaincus qu'une réponse cohérente, adaptée et juste ne peut aboutir que par le biais d'un dialogue, d'une écoute et d'échanges avec les principaux intéressés et leurs représentants syndicaux.

Nous assistons, avec une certaine colère, à cette nouvelle attitude méprisante de la part de la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS), qui cherche à placer ces praticiens et leurs représentants sous une double tutelle. Cette attitude, qui consiste à inviter autour de la table de négociation des structures syndicales n'ayant aucun lien direct avec les PADHUE, et à permettre à ces mêmes structures non représentatives n'ayant aucune légitimité de siéger à la place des PADHUE dans les commissions statuant sur les attestations d'exercice provisoire (commissions loi Valletoux), est contraire aux dispositions prévues dans le texte de loi. Nous condamnons fermement cette attitude. La FPS refuse d'ailleurs de siéger dans ces commissions tant que cette ambiguïté n'est pas levée.

Monsieur le Ministre, vous avez exprimé votre souhait de rencontrer les syndicats légitimes représentant les PADHUE, la FPS vous réitère son intention et sa disponibilité pour engager un véritable dialogue fondé sur des discussions constructives, comme cela a toujours été le cas depuis sa création.

Conseil d'administration FPS.

Docteur Ayoub MDHAFAR, Président FPS.

06 77 82 11 22 ayoub.mdhafar@syndicat-fps.fr

FPS

Le courrier doit être envoyé au secrétariat : FPS 73 avenue des anciens combattants 13220 Chateauneuf- les- Martigues

T°06 60 21 78 15 Mail : <http://www.syndicat-fps.fr>

Siège social : 7 voie nouvelle 91300 MASSY